

**Synthèse de l'enquête publique et de la consultation
portant sur la demande révisée d'indication géographique Couteau de Laguiole,
présentée par le Syndicat des fabricants aveyronnais du couteau de Laguiole**

I. Déroulement de l'enquête publique et de la consultation

L'avis relatif à l'ouverture d'une procédure d'enquête publique sur la demande d'homologation d'un cahier des charges révisé pour l'indication géographique Couteau de Laguiole, présentée par le Syndicat des fabricants aveyronnais du couteau de Laguiole, est paru au Journal officiel de la République française du 10 septembre 2021 et dans le Bulletin officiel de la propriété industrielle n° 21/36 du 10 septembre 2021.

Les éléments révisés du cahier des charges ont été mis en consultation sur le site internet de l'INPI du 10 septembre au 10 novembre 2021.

Ont été invités à présenter leurs observations au moyen du formulaire en ligne :

- les collectivités locales (régions, départements et communes),
- les groupements professionnels intéressés (organisations nationales représentatives des entreprises et des artisans et organismes professionnels représentant les organismes d'évaluation de la conformité des produits industriels et artisanaux),
- le directeur de l'Institut national de l'origine et de la qualité,
- et les associations de consommateurs agréées.

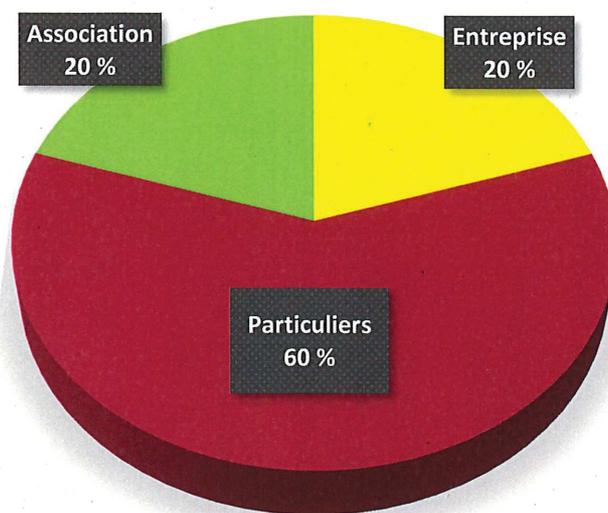
L'enquête publique a été clôturée le 10 novembre 2021.

II. Données quantitatives sur les observations reçues

Cinq observations ont été reçues sur le site de l'enquête publique. Ces observations ont été transmises au président du syndicat déposant à l'adresse électronique fournie lors du dépôt de la demande.

L'origine des observations est synthétisée dans le graphique suivant.

Origine des observations



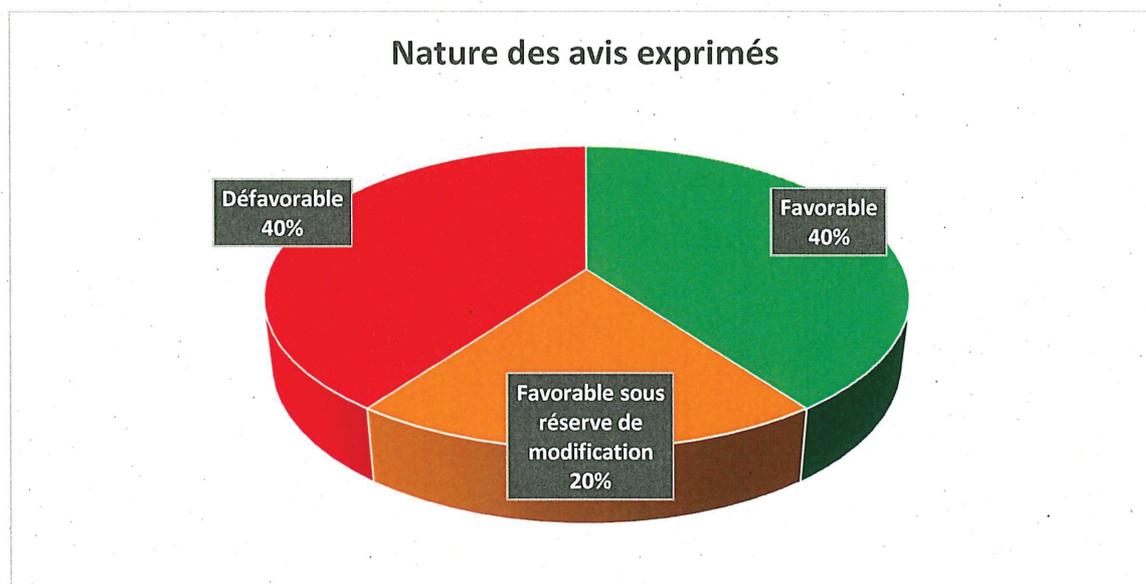
La majorité des observations provient de particuliers : 60 % du total, soit 3 avis.

Une association et une entreprise ont également apporté leur contribution.

Aucune association de consommateurs agréée ne s'est exprimée, alors qu'elles ont été expressément sollicitées dans le cadre de la consultation.

III. Nature des avis exprimés et synthèse des observations reçues

Sur les cinq observations exprimées, toutes provenances confondues, deux sont favorables au projet. Deux observations sont défavorables aux dispositions révisées du projet de cahier des charges présenté et une observation suggère une modification du cahier des charges.



Les deux avis favorables soulignent l'intérêt de l'initiative pour la défense de la qualité et de la tradition de ce produit patrimonial.

L'un d'eux salue l'ouverture pratiquée par le syndicat demandeur auprès des autres couteliers implantés dans le nord de l'Aubrac.

Les avis défavorables et l'avis favorable sous réserve de modification réitèrent des observations déjà formulées, et donc examinées, dans le cadre de la première enquête publique, qui portent sur des éléments non modifiés du cahier des charges et n'entrent par conséquent pas dans le champ de la présente enquête publique.

Une seule remarque concerne les dispositions modifiées du cahier des charges soumises à la seconde enquête publique et regrette que seuls les statuts du syndicat aient été modifiés.